ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(17)/55/Rev.1

19 décembre 2017

(17-7079)

Conférence ministérielle
Onzième session
Buenos Aires, 10-13 décembre 2017

Original: anglais

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE CONJOINTE DE L'ALBANIE; L'ARGENTINE; DE L'AUSTRALIE; DU BÉNIN; DU CANADA; DU CHILI; DE LA COLOMBIE; DU COSTA RICA; DE LA CÔTE D'IVOIRE; D'EL SALVADOR; DE L'ÉTAT DU KOWEÏT; DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE; DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE; DU GUATEMALA; DE HONG KONG, CHINE; DE L'ISLANDE; D'ISRAËL; DU KAZAKHSTAN; DU LIBÉRIA; DU LIECHTENSTEIN; DE LA MAURITANIE; DU MEXIQUE; DU MONTÉNÉGRO; DU MYANMAR; DU NIGÉRIA; DE LA NORVÈGE; DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE; DU PAKISTAN; DU PANAMA; DU PARAGUAY; DU PÉROU; DU QATAR; DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE; DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO; DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA; DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE; DU SÉNÉGAL; DE SINGAPOUR; DE LA SUISSE; DU TAIPEI CHINOIS; DE LA THAÏLANDE; DE LA TURQUIE; DE L'UKRAINE; DE L'URUGUAY; ET DU VIET NAM

PRONONCÉE LE 11 DÉCEMBRE 2017

Révision[1]

La communication conjointe ci-après, datée du 19 décembre 2017, est distribuée à la demande de la délégation de la Suisse.

---

1. Nous, les Ministres de 46 Membres en développement et développés fermement attachés au système commercial multilatéral, sommes préoccupés de voir que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est confrontée à des défis.

2. Nous réaffirmons les principes et les objectifs énoncés dans l'Accord de Marrakech instituant l'OMC ainsi que le rôle central du système commercial multilatéral fondé sur des règles.

3. Nous attachons une grande valeur au cadre de règles de l'OMC, qui a aidé à promouvoir le commerce international et le développement, a facilité le règlement pacifique des différends commerciaux et a servi de rempart contre le protectionnisme, ce qui a contribué à la force et à la stabilité de l'économie mondiale.

4. Nous rappelons les Conférences ministérielles de l'OMC couronnées de succès qui se sont tenues à Bali en 2013 et à Nairobi en 2015 et nous félicitons des avancées réalisées à l'OMC depuis la Conférence de Nairobi. Nous nous félicitons particulièrement de l'entrée en vigueur, en 2017, de l'Accord sur la facilitation des échanges et du Protocole portant amendement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Nous appelons les Membres à poursuivre leurs efforts en vue de la pleine mise en œuvre de toutes les Décisions de Bali et de Nairobi.

5. Nous reconnaissons le rôle essentiel des organes permanents de l'OMC dans la surveillance de la mise en œuvre des Accords de l'OMC et soulignons l'importance du respect par les Membres des obligations en matière de notification.

[1] La présente révision vise à ajouter l'Albanie et la République kirghize en tant que coauteurs.

6. Nous notons que l'activité de suivi du commerce menée par l'OMC contribue au fonctionnement efficace du système commercial multilatéral, en améliorant la transparence des politiques et pratiques commerciales des Membres. Dans ce contexte, nous prenons note de l'issue positive, en 2016, de la sixième évaluation du Mécanisme d'examen des politiques commerciales.

7. Nous notons que le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'OMC a établi et continue d'offrir un moyen essentiel de régler les différends entre les Membres qui est unique dans les accords internationaux. Nous soulignons qu'il est important d'en assurer le fonctionnement efficace. À cet égard, nous demandons que tous les postes vacants à l'Organe d'appel soient pourvus sans délai.

8. Nous considérons qu'une fonction de négociation productive est essentielle pour que l'OMC continue d'obtenir des résultats significatifs pour les Membres, quels que soient leur taille et leur niveau de développement. À cet égard, nous notons avec préoccupation l'absence de progrès dans nos négociations depuis la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Nairobi.

9. Nous nous félicitons des accessions à l'OMC de l'Afghanistan et du Libéria en 2016 et restons déterminés à accroître encore le nombre de Membres de l'Organisation.

10. Nous notons le rôle majeur que le commerce peut jouer dans la promotion du développement durable et la réduction de la pauvreté, comme il est reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Nous soulignons qu'il est important que tous les Membres, et en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, tirent parti des possibilités que le système commercial multilatéral génère.

11. Nous réaffirmons l'importance centrale du développement à l'OMC. Dans ce contexte, nous soulignons le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités, y compris au moyen du Cadre intégré renforcé, pour soutenir l'intégration des pays les moins avancés (PMA) dans le système commercial multilatéral. Nous notons en outre le sixième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui a eu lieu en 2017, et les efforts actuellement déployés pour mettre pleinement en œuvre les Décisions prises à Bali et à Nairobi en faveur des PMA.

12. Nous notons que l'environnement commercial international continue d'évoluer, intégrant des éléments nouveaux comme les chaînes de valeur mondiales, l'utilisation des technologies numériques et la recherche d'accords commerciaux régionaux, et reconnaissons que l'OMC doit se montrer réactive face à cette évolution.

13. Nous confirmons notre attachement au succès de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires et témoignons notre confiance à la Présidente de la Conférence ministérielle, Mme Susana Malcorra, et au Directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevêdo. Nous appelons tous les Membres à sauvegarder l'intégrité du système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles qu'incarne l'OMC. Nous continuerons à travailler en collaboration avec tous les Membres pour répondre aux défis auxquels est confrontée l'Organisation afin d'en assurer le bon fonctionnement.

_____